

# Vélo Plan

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Belle-Île



BRETAGNE

## Les solutions de mobilités sans voiture

**Belle-Île Bus** - D'avril à novembre  
Un service régulier de transport public par bus est organisé d'avril à novembre et dessert l'ensemble de l'île. Attention, les bus n'acceptent pas les vélos.  
Les horaires et les informations sont disponibles sur le site de l'office de tourisme, [www.belle-ile.com](http://www.belle-ile.com) ou auprès de la compagnie de transport Les cars bleus, rue Jules Simon - 56360 Le Palais 02 97 31 56 64 [contact@lescarsbleus.com](mailto:contact@lescarsbleus.com) ou [www.lescarsbleus.com](http://www.lescarsbleus.com)

**Transport à la demande** : en hiver  
En hiver, un service de transport à la demande est proposé. Fonctionnant une demi-journée par commune, il permet un déplacement de courte durée, avec environ 2 heures passées dans le centre du Palais.  
Horaires consultables sur : [www.ccbi.fr/transport-a-la-demande/](http://www.ccbi.fr/transport-a-la-demande/)  
Afin de pouvoir utiliser le service, une réservation est obligatoire. Les réservations se font par téléphone, au 02 97 31 56 64

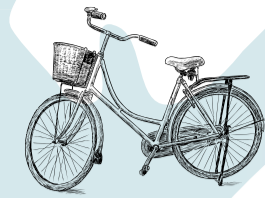
**Points auto-stop**  
Des aires d'auto-stop sécurisées sont accessibles aux points stratégiques de l'île. Convivial et sûr, l'auto-stop est très répandu sur l'île.



Retrouvez des idées de Promenades à vélo sur le site de l'Office de tourisme [www.belle-ile.com](http://www.belle-ile.com)



**CONTACT**  
Office de tourisme  
[www.belle-ile.com](http://www.belle-ile.com)  
02 97 31 81 93



## Chromomap des itinéraires cyclables (temps de trajet)

- Itinéraires
- Forte pente
- Temps en minutes (à environ 15 km/h)
- Dénivelé
- Routes principales à fort trafic automobile

## Comment lire cette carte ?

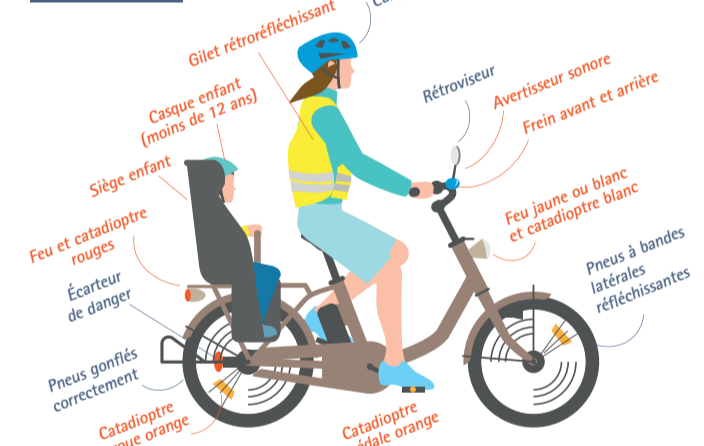
Cette carte vous permet d'estimer les temps de trajet entre deux repères. Les temps ont été calculés sur la base d'une vitesse moyenne de 15 km/h en tenant compte des dénivelés.  
**Attention** : les itinéraires sont schématisés. Reportez-vous sur la carte au dos pour voir les itinéraires détaillés.



## Pour votre sécurité à vélo

- Les routes bellilloises sont étroites et vallonnées et s'apparentent à des petites routes de moyenne montagne. Préparez à l'avance votre trajet en suivant les itinéraires conseillés. Ils ont été conçus pour vous éviter les axes à fort trafic automobile. Certaines pentes pourraient également vous surprendre. N'hésitez pas à demander conseil à votre loueur de cycles, à votre hébergeur, ou à l'office de tourisme et surtout ne surestimez pas vos capacités.
- Éclairage, freins, transmission, pression des pneus, hauteur de selle... Pensez à vérifier l'état de votre vélo avant chaque sortie pour vous garantir une balade agréable et en toute sécurité.
- Vêtements clairs ou réfléchissants, éclairage efficace, catadioptrés, bande réfléchissante attachée à la cheville... De jour comme de nuit, « voir et être vu, c'est vital ».
- Cyclistes, automobilistes, ont le même code de la route à respecter. Le non-respect du STOP, le téléphone en roulant, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants représentent des infractions passibles de sanctions sévères.
- Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Pour les adultes, il n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé, car il sauve des vies. Réfléchissez-y !
- Sur la route, à chacun d'indiquer sa direction... Adoptez une conduite sûre et claire pour que les autres usagers soient avertis de vos intentions. Pour prévenir un danger ou pour dépasser un piéton qui ne vous entend pas, n'hésitez pas à utiliser votre sonnette ou même votre voix.
- Jusqu'à l'âge de 12 ans, ne laissez pas vos enfants circuler seuls sur la chaussée. La circulation sur chaussée s'apprend progressivement : si votre enfant est autonome à vélo, roulez toujours derrière lui en file indienne, prenez le temps de lui expliquer les dangers et les règles de circulation, et surtout n'oubliez pas son casque !
- Attachez votre vélo avec un cadenas adapté, même pour une courte pause.
- L'accès aux plages et aux sentiers côtiers est formellement interdit aux bicyclettes, même pied à terre.
- La courtoisie et le respect restent les meilleurs alliés du cycliste. Vos déplacements n'en seront que plus agréables.

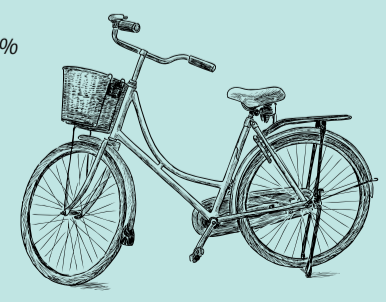
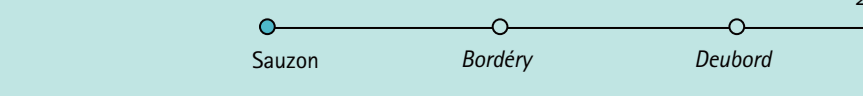
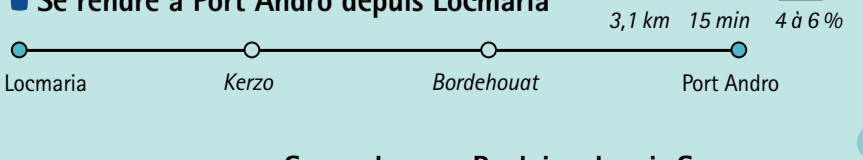
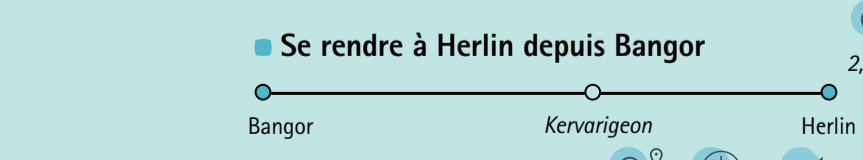
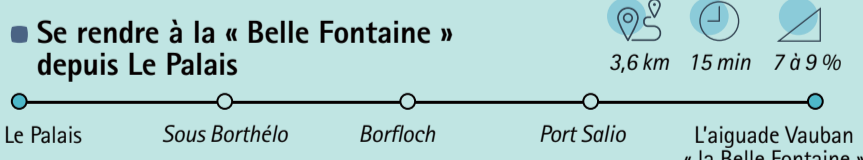
## Équipements à vélo



Téléchargez les itinéraires sur votre smartphone



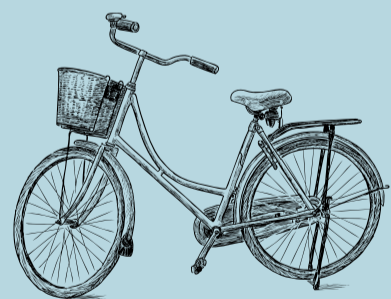
## Des idées de sortie à vélo



17 km de long

9 km de large

82,5 km Tour de l'île



# Itinéraires conseillés pour les vélos

## Les niveaux de difficulté



**Niveaux de difficulté**

- Portion très facile
- Portion facile
- Portion difficile
- Chemin non revêtu
- Parkings vélos
- Pentes dangereuses
- Carrefours dangereux
- Voies partagées à forte circulation

**Dessertes et voies**

- Gare routière
- Aérodrome
- Embarcadères
- Route principale à fort trafic automobile
- Routes secondaires
- Pistes
- Sentiers
- Sentier côtier GR

**Espaces**

- Zones agricoles
- Zones naturelles protégées
- Boisements remarquables
- Zones urbanisées
- Estran
- Dunes
- Plages

**Patrimoines naturels**

- Conservatoire du littoral
- Site naturel protégé par le Conseil départemental du Morbihan
- Curiosité

**Patrimoines bâtis à visiter**

- Phare
- Monument historique
- Musée
- Curiosité

**Activités et loisirs**

- Golf
- Port
- École de surf et paddle
- École de voile
- Pêche, promenade en mer
- Accrobranche
- Kayak
- Plongée
- Tennis
- Équitation
- Thalasso
- Tir à l'arc

**Commerces et services**

- Restauration
- Commerces et marchés
- Office de tourisme
- Pharmacie
- Loeurs de vélos
- Distributeur de billets
- Hôpital
- Poste
- Déchèterie